



Exclusion du définitive collège en 5ème

Par **Pisa**, le **11/02/2010** à **22:11**

Bonjour,

Désemparé par la nouvelle que je viens d'apprendre, je tente ma chance sur ce forum et vous remercie par avance pour toute éventuelle réponse ou aide que vous pourriez m'apporter. Mon fils de 13 ans est en classe de 5ème. J'ai reçu hier après-midi un appel d'un professeur qui se plaignait que mon fils lui ait mis son poing dans la figure et souhaitait que nous puissions statuer sur la punition à y apporter.

J'ai donc sérieusement interrogé mon fils et sa version diffère notablement de celle de son professeur puisque selon lui, c'est le professeur qui l'aurait saisi par le col puis frappé au visage, le coup de mon fils ne venant qu'en réaction, tout ceci s'étant déroulé sous les yeux de plusieurs camarades.

Troublé par la différence entre les deux versions, j'ai donc immédiatement fait un mot à l'école suggérant un RV ce jour à 18h, c'est-à-dire après l'étude avec mon fils, son professeur, la direction et moi-même afin de permettre lors de cette confrontation de faire éclore une version commune permettant de statuer. J'ai par ailleurs pris soin ce matin à la première heure d'appeler l'établissement pour réitérer cette demande de vive voix.

Hier à 17h, je reçois un appel du même professeur qui m'informe que le corps professoral a à l'unanimité décidé de l'exclusion définitive de mon fils.

Je suis surpris des points suivants:

- cette exclusion ne m'est aucunement signifiée par écrit,
- elle ne m'est pas signifiée par la directrice mais par le professeur impliqué
- mon fils n'a pas eu le loisir de se défendre
- je n'ai pas été convoqué pour assister à une quelconque procédure disciplinaire

Aussi souhaiterais-je savoir:

- un professeur peut-il porter la main sur un élève ?
- si non qu'en découle-t-il
- est-il possible de demander à faire témoigner les élèves ayant participé à la scène afin

d'établir la version réelle et de savoir qui a "tiré" le premier ?

- Dans le cas où mon fils n'aurait effectivement fait que se "défendre", qu'encoure-t-il et pouvons-nous demander une réintégration ?

Par avance merci pour votre aide

Par Tisuisse, le 11/02/2010 à 23:12

Bonjour,

Sans vouloir mettre en cause la bonne foi des enseignants ni la bonne foi des élèves (il y a du bon et du mauvais dans les 2 camps), je suis très surpris que la presque totalité des parents ne savent rien de l'attitude de leurs enfants, sur le plan disciplinaire, dans leurs établissements d'enseignement. Vous pensez bien qu'un gamin qui a fait une grosse bêtise à l'école n'ira pas s'en vanter. D'ailleurs, ce coup qu'il a porté à son prof., il ne vous en a parlé que lorsque vous lui avez posé la question.

Quoiqu'il en soit, le corps enseignant ne peut pas laisser passer un tel acte et l'exclusion définitive, si elle paraît sévère, n'en est pas moins justifiée. Je pense que cela s'est passé dans une école privée. Il ne vous reste qu'à trouver un autre établissement qui acceptera votre fils.

La réglementation actuelle, et les faits divers de ces derniers jours en sont la triste illustration, durcit les sanctions envers les élèves. De plus, des sanctions, financières celle-là, déjà prévues dans les textes, seront appliquées envers les parents.

Maintenant, pour votre cas particulier, il vous faudrait avoir la bonne version des faits et ce ne sont ni votre fils, ni les copains de votre fils qui vous la donneront. En supposant que le prof ait bien saisi votre fils par son col et, toujours dans les suppositions, donné une claque, vous êtes vous posé la question : pourquoi le prof a fait ça ? que s'est-il passé avant ? car, en cas de dépôt de plainte, la justice posera la question et il faudra bien y répondre. Cela étant, si le prof ne devait pas agir ainsi, et je suis d'accord avec vous sur ce point, votre fils ne devait pas, non plus, agir comme il l'a fait. Si le prof. décidait de déposer une plainte contre votre fils et contre vous, les sanctions pénales et administratives seront prononcées par le justice.

Aussi, comme vous avez commencé à le faire, je vous conseille très vivement de faire votre enquête auprès de ses camarades de classe, ceux qui ne sont pas ses copains (ils auront tendance à donner la même version pour ne pas dénoncer le copain). Ensuite, vous peserez le pour et le contre puis vous prendrez votre décision. Je comprends parfaitement votre désarroi mais ne foncez pas tête baissée.

Bien à vous.